

LA TRIBUNE DU XII^e

Organe spécial des Intérêts locaux

JOURNAL INDÉPENDANT RÉPUBLICAIN SOCIALISTE
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

ABONNEMENTS :

Un an 5 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

PARIS — 148, Boulevard Voltaire — PARIS

ANNONCES :

DE GRÉ A GRÉ

AVIS

A partir du dimanche 11 février, la *Tribune du XII^e* se vendra 10 centimes le numéro.

Nous continuerons néanmoins à recevoir les abonnements au même prix que par le passé.

LE QUATRIÈME-ÉTAT

Nous l'avons toujours dit ; mais puisque l'erreur persiste et continue à être exploitée dans les périodes électorales, il importe de le redire une fois de plus.

Non, le Parti-Ouvrier ne distingue pas, n'a jamais distingué — il ne saurait distinguer, sans suicide — parmi ceux qui luttent pour l'expropriation politique et économique de la bourgeoisie entre les travailleurs dits manuels et les autres.

D'abord, il n'y a pas de travail exclusivement manuel, toute activité musculaire se doublant nécessairement d'une activité cérébrale, de même que le travail le plus intellectuel est, néanmoins, nécessairement, accompagné d'un effort musculaire de l'œil, de la main, etc.

Si le Parti-Ouvrier, d'autre part, est un parti de classe — et il s'en vante, — la classe qu'il entend organiser et préparer aux grandes destinées qui l'attendent n'est pas limitée aux blousiers ; c'est la classe entière des salariés, c'est-à-dire de tous ceux qui concourent à la production industrielle, commerciale, agricole et scientifique, sans posséder eux-mêmes les moyens de produire.

Elle comprend aussi bien les ingénieurs que les manœuvres, aussi bien les chefs de gare que les graisseurs de roues, aussi bien les Claude-Bernard et les Pasteur que les garçons de laboratoire. Et c'est parce qu'elle embrasse de plus en plus toutes les forces intellectuelles et musculaires de la société — en ne laissant en dehors d'elle que la classe inutile et nuisible des consommateurs exclusifs — que la classe des producteurs salariés, constituée en Parti-Ouvrier, peut faire sa Révolution, est mûre pour la civilisation nouvelle — collectiviste ou communiste — que sa mission historique est d'installer.

C'est parce que, bras et cerveau en même temps, elle est, dès aujourd'hui, en mesure de prendre la direction, non seulement politique, mais économique de la société, qu'elle aboutira, qu'elle ne peut pas ne pas aboutir dans son duel à mort contre le prétendu ordre capitaliste.

Amputez-la de ses éléments plus particulièrement cérébraux, réduisez-la aux seuls ouvriers de la main, et elle ne sera plus capable que d'émeutes qui, pour être victorieuses, n'en seront pas moins stériles.

Mais il y a plus. Non seulement nos rangs sont ouverts de droit à tous les non propriétaires qui travaillent, quel que soit leur genre de travail, mais, appuyés sur l'histoire, nous avons tou-

jours appelé à nous — sans leur demander d'où ils viennent, mais où ils vont — tous les hommes de bonne volonté, si capitalistes qu'ils aient pu naître.

Les déserteurs de la classe maîtresse ont toujours été les bienvenus dans la classe sujette qu'ils n'ont pas peu contribué à affranchir.

Qu'on se rappelle le Tiers qui, contre la noblesse, est entré en ligne à la fin du siècle passé avec une élite de nobles, depuis le comte de Mirabeau jusqu'à M. de Robespierre — alors qu'au contraire ce sont des manants, les Stofflet, les Charette, les Cathelineau qui, dans l'Ouest insurgé, prenaient en main la cause des ci-devants.

Le Quatrième-Etat — ou prolétariat — passera par le même chassé-croisé. Il a — il aura — avec lui dans son 89 qui s'approche, des bourgeois sortis de leur classe et retournés contre elle, en même temps, hélas ! qu'il aura — et qu'il a déjà eu — contre lui, faisant votes et fusils communs avec la bourgeoisie, des prolétaires traités à leur classe.

C'est la loi de toutes les Révolutions, de toutes les tentatives même de Révolution, témoin en 1871, l'ouvrier Tolain, à Versailles, derrière Gallifet, et les bourgeois Tridon, Delescluze et Vaillant, au premier rang des fédérés parisiens.

Jules GUESDE.

Mots de Combat

« Voulez-vous donner à l'Etat de la consistance ? Rapprochez les degrés extrêmes autant qu'il est possible ; ne souffrez ni des gens opulents ni des gueux. Ces deux états, naturellement inséparables, sont également funestes au bien commun. »
Jean-Jacques ROUSSEAU.
(Note du *Contrat social*.)

Nous publierons dans notre prochain numéro les statuts de la Société du journal la *Tribune du XII^e*, société anonyme à capital variable.

L'élection Lyon-Alemand

RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 27 janvier dernier, a rejeté le pourvoi formé par les citoyens Coignet, Gailard, Lucien Daviot, et Daniel Coutures, contre l'arrêté du Conseil de préfecture, en date du 16 mai 1893, qui avait validé l'élection de M. Lyon-Alemand.

Voici les considérants de cette décision sur le grief principal, fondé sur l'inscription illégale d'un certain nombre de personnes n'habitant pas le quartier de Bercy, ou n'y étant pas nominativement imposées à l'une des contributions directes.

« Considérant qu'en admettant que l'inscription d'un certain nombre d'électeurs sur la liste du quartier de Bercy ait été irrégulière, c'était suivant les formes et dans les délais prescrits par la loi qu'il appartenait aux requérants de demander la radiation de ces électeurs dont la plupart, d'ailleurs, figuraient sur les listes antérieures à 1893 ; que, d'autre part, il ne résulte d'aucune des circonstances de l'affaire que les inscriptions contestées soient le

résultat d'une manœuvre électorale ; etc. . . .

Je n'ai pas l'intention de discuter ici des points de droit. Je constate seulement que la jurisprudence du Conseil d'Etat du tyran Napoléon III était plus libérale que celle du Conseil d'Etat de la troisième République : en 1863, dans une espèce identique, ce tribunal administratif avait rendu, sur le rapport de M. Flourens, une décision contraire.

Le grand principe qui doit dominer le débat est en effet celui-ci : dans une démocratie, avec le suffrage universel, les résultats des divers scrutins ne doivent jamais être douteux, ne doivent jamais être suspectés.

La jurisprudence du Conseil d'Etat est, du reste, assez élastique ; l'affaire Charles Laurent le démontre suffisamment : les griefs formulés étaient les mêmes que dans l'affaire Lyon-Alemand, les décisions ont été contraires.

De plus, il m'est permis de faire ressortir une conséquence directe, immédiate, inévitable, — et en même temps des plus étranges — de la nouvelle jurisprudence : si la fraude n'est pas manifeste, — et 99 fois sur 100 elle est impossible à prouver absolument — les illégalités les plus graves commises dans la confection de la liste électorale sont couvertes par la prescription acquise le 31 mars, jour de la clôture de cette liste. C'est précisément le contraire que déclarait la jurisprudence impériale. Il y a progrès. Une pareille interprétation des textes fait peser, en réalité, sur les commissions compétentes et les administrateurs une responsabilité fort lourde.

Car retenons bien ceci ; le Conseil d'Etat, comme le Conseil de préfecture, reconnaît qu'un certain nombre d'inscriptions sont irrégulières ; il ajoute même que la plupart de ces irrégularités sont antérieures à l'année 1893 — circonstance aggravante.

Or comment ces électeurs ont-ils été inscrits ? Comment la révision des listes s'opérait-elle dans le quartier de Bercy ?

Pourquoi, cette année, a-t-on rayé 541 électeurs sur 2.603 inscrits ?

Ce fait ne prouve-t-il pas éloquemment combien nous avons raison de protester.

Rayés les instituteurs qui avaient, à l'école, suivant la délicate expression de M. Lyon-Alemand, « leurs intérêts électoraux ! » rayés les fils de négociants inscrits chez leurs papas !

La majorité de M. Lyon-Alemand a fondu

Comme fond une cire au souffle d'un brasier.

Actuellement, il ne représente pas le quart des électeurs de Bercy ; son élection annulée peut-être aurait-il obtenu 200 voix !

Nous continuerons à poser la même question : Comment les commissions compétentes ont-elles procédé jusqu'ici ? Comment applique-t-on la loi du 7 juillet 1874, et les instructions préfectorales ?

Pour la mairie les électeurs de M. Lyon-Alemand étaient inamovibles, sacrés, tabous, ils ne mouraient pas, ils ne déménageaient pas comme les autres.

Mais alors, les amis de M. Lyon-Alemand auraient dû réclamer en faveur de leur protégé le vote d'une loi spéciale en vertu de laquelle le collège électoral, réuni une fois pour toutes,

l'aurait nommé conseiller municipal à vie.

Sa réélection importait tant à l'avenir de la France, et à la stabilité de la République !

C'est une idée à creuser : nous l'offrons gratis aux savantes méditations de M. Elphège Barroux, en attendant que les responsabilités encourues soient mises, ici et ailleurs, en pleine lumière.

Et maintenant, que M. Lyon-Alemand colle à loisir autant d'affiches qu'il lui plaira. — C'est le chant du cygne.

DANIEL COUTURES.

Le Marché du Trône

Nous signalons à M. Marsoulan le déplorable état du bitume et des contre-allées absolument défoncées du cours de Vincennes, sur toute la longueur du marché

Les nombreuses ménagères qui vont y faire leurs provisions et les marchands s'en plaignent vivement.

Les jours de pluie le cours de Vincennes, côté Bel-Air, est vraiment impraticable.

M. Marsoulan devrait bien un de ces matins abandonner quelques heures son cottage et venir faire un tour dans le quartier qu'il représente et où ses visites deviennent, dit-on, fort rares.

Les abus dans la Compagnie P.-L.-M.

Fidèles à notre programme, nous parlerons aujourd'hui de quelques abus scandaleux, relevés dans le dernier budget de la Compagnie P.-L.-M. (chapitre du personnel).

Dans ce premier article, et comme début de la campagne que nous sommes décidés à mener contre les agissements de cette Compagnie, nous signalerons ce qui s'est passé tout récemment à propos de la répartition des augmentations de traitements pour l'année 1894.

Pour mieux faire comprendre les iniquités commises par la Compagnie, nous prendrons comme exemple un bureau, dont nous pouvons, si on le désire, désigner le numéro et indiquer les attributions.

Nous devons déclarer que des faits analogues à ceux que nous allons rapporter se sont produits partout, au service central.

Le bureau en question comprend une centaine d'employés, dont six chefs et sous-chefs et environ quatre-vingt-dix employés subalternes.

Une somme de 3.300 francs avait été allouée au personnel de ce bureau pour augmentation de traitements.

Comment cette somme a-t-elle été répartie ?

C'est bien simple : sur dix chefs et sous-chefs, six ont été admis à profiter de cette amélioration, et sur quatre-vingt-dix employés, à la situation plus que modeste, trois, *trois seulement* ont bénéficiés de cette mesure.

Sur cette somme de 3.300 francs, l'on a distribué 2.400 francs aux dix chefs et 900 francs aux 90 employés ; il est bon de faire remarquer que les chefs augmentés n'ont pas plus de deux ans et demi de grade, tandis que les simples agents attendent depuis plus de quatre et même sept ans, une amélioration à leur sort, amélioration qui ne vient pour ainsi dire jamais.

De plus, ce qu'il est intéressant de noter, c'est que tous ces chefs ont déjà touché en juin dernier et toucheront en juin prochain leur part de cette fameuse prime d'écono-

mie à laquelle n'ont droit, parmi les simples agents, que quelques rares privilégiés, qui, du reste, ne reçoivent qu'une somme dérisoire, ce qui n'est pas le fait des chefs et gros bonnets de tout acabit se partageant le gâteau; les parts de ceux-ci sont importantes; — nous y reviendrons et donnerons quelques chiffres.

Une simple question : Est-ce pour augmenter la prime d'économie que dans certains bureaux — que nous citerons si le besoin s'en fait sentir — l'on a supprimé les fournitures de bureau ?

Voilà un singulier procédé pour augmenter les ressources des petits employés, les obliger à acheter à l'avenir, plumes, gomme, porte-plumes, etc.

N'oublions pourtant pas que la Compagnie, sans doute pour manifester tout l'intérêt qu'elle porte aux modestes agents dont le labeur l'enrichit, a trouvé le moyen de créer une nouvelle sinécure au bénéfice de Monsieur le neveu de l'amiral de B..., qu'elle vient de nommer sous-chef de l'Exploitation, avec 4.580 fr. d'augmentation, sans compter l'élévation de part dans la mystérieuse prime d'économie.

Nous parlerons bientôt de certaines économies étranges, d'autres avancements rapides et du travail que l'on exige des femmes dans quelques services.

(A suivre.)

J. F

LE SOCIALISME DES PÈRES DE L'ÉGLISE

M. de Mun, le cuirassier mystique, l'ancien officier de cavalerie devenu l'un des Pères laïques de l'Église contemporaine, est rentré à la Chambre, et de nouveau se prépare à faire retentir le Palais-Bourbon des éclats de son éloquence.

On prête au fondateur du socialisme néo-chrétien l'intention de se borner à des discours sonores; il n'irait pas, dit-on, jusqu'à convertir en propositions de loi ses plans les plus chers.

L'idéal de M. de Mun nous a toujours paru, du reste, assez facile à satisfaire: plus de résignation chez les misérables, plus de charité chez les riches; une résurrection des vieilles corporations et des vieilles castes, et c'est tout.

Nous le souhaiterions plus audacieux. Les vrais Pères de l'Église, les anciens, lui ont tracé la route: que ne la suit-il avec l'enthousiasme du néophyte! Il trouverait dans leur commerce, matière aux réflexions les plus sérieuses et ferait descendre sur ses collègues un rayon de la divine lumière.

Par exemple, il pourrait citer saint Paul (2^e Corinth.) : « J'entends que pour ôter l'inégalité, l'abondance des uns supplée à la pauvreté des autres, » opinion partagée par le bon Théophraste Renaudot;

Et saint Ambroise: « Dieu a créé toutes choses afin que la jouissance fût commune à tous. »

Et saint Astère: « O coupable avarice! c'est toi qui es la cause de l'inégalité des conditions humaines où les uns ont tout et les autres rien. » Il aurait encore le droit de rappeler de fort belles maximes de saint Clément, de saint Basile, recueillies par le très docte abbé Guillon, et d'un parfum franchement socialiste.

Il ferait bien de s'adresser de préférence aux gens de la Droite et du Centre, actionnaires d'opulentes compagnies et de leur répéter les préceptes du Maître: « Si vous voulez être parfait (MM. Léon Say, Aynard, Deschanel, etc., y tiennent beaucoup), vendez ce que vous possédez et distribuez l'argent aux pauvres. » (Math. ch. XIX.)

La douce victime du pharisaïsme juif, — celui que Renan a appelé un « homme incomparable » et un écrivain suédois, avec plus de hardiesse, « un démagogue exécuté il y a dix-huit cents ans », abonde en enseignements que nos modernes dévots ont totalement oubliés.

Et, certes, il aurait été plus difficile de propager de tels enseignements sous le principat d'Antonin Dubost que sous celui d'Antonin-le-Pieux. En révélant au monde l'importance et la beauté de la loi d'amour, le Christ lui apportait un principe d'éternelle rénovation et d'éternelle jeunesse.

Mais, depuis longtemps, la bassesse et la cupidité d'une foule de prêtres ont, sui-

vant l'expression de M. Paul Adam, « crucifié le Christ, effacé la foi. »

Les jésuites, ingénieux inventeurs du mécanisme de la restriction mentale et des cas de conscience, ont ruiné la doctrine, comme la comprenait un Bossuet.

Aussi l'Église a-t-elle lentement perdu son empire sur les âmes. Reniant la pensée des apôtres, toute de mansuétude et de clémence, à son tour, elle s'est montrée tyrannique; trop souvent, elle s'est alliée aux puissants du jour pour opprimer les faibles; trop souvent elle a pratiqué, aux dépens de philosophes indépendants comme Giordano Bruno, Étienne Dolet et Vanini, de véritables « sacrifices humains. »

Elle a mérité presque cette définition sévère, assez appréciée au delà du Rhin: l'Église est une institution de police au service du capital, destinée à éluder, par des lettres change et sur le ciel, les légitimes revendications des travailleurs sur cette terre. Elle n'a plus de grands orateurs, de grands docteurs, de grands évêques. Les simples prêtres qui ont eu la vision d'une église démocratique, rajeunie, amie des humbles, des masses laborieuses et souffrantes, Lamennais et Lacordaire ont, comme tous les précurseurs généreux, achevé leur vie dans la solitude et dans l'amertume...

Léon XIII, lui, est un des diplomates les plus remarquables de notre époque. Une de ses dernières encycliques a pour titre, on le sait: « De la condition des ouvriers. » Il n'a pas craint d'y parler de « la multitude des prolétaires soumise à un joug presque servile », il a osé flétrir l'âpreté des riches, et critiquer l'imprudence des gouvernements, sans cesse en quête de nouvelles taxes et de nouveaux impôts; aux paradoxes et aux formules étroites des économistes des Académies, il a opposé, avec raison, la théorie du juste salaire.

Mais l'Église obéira-t-elle à l'impulsion transmise? Il est bien tard pour se tourner vers les plèbes désillusionnées, pour leur prodiguer, en face des progrès du socialisme des marques de tendresse.

Tout au plus, l'érudit du XX^e siècle s'arrêtera-t-il quelques instants devant la noble et originale figure du pontife Léon XIII, en feuilletant le bullaire des papes.

E. SIMPLEX.

LES VINS DU MACONNAIS

Les comités réunis des Sociétés agricoles et viticoles du département de Saône-et-Loire ont fêté lundi dernier, dans un grand banquet chez Marguery, les succès obtenus à l'exposition vinicole du Palais de l'Industrie: trois diplômes d'honneur et plusieurs médailles d'or.

L'exposition des vins du Mâconnais, du Beaujolais et des côtes chalonnaises, organisée par MM. Albert Desvignes et Communal, ne comprenait pas moins de deux mille bouteilles des différents crus.

Le banquet, qui comprenait une centaine de personnes, était présidé par M. Landard, préfet de Saône-et-Loire, ayant à sa droite M. Demôle, sénateur, et à sa gauche M. le marquis de Barbentane.

Parmi les convives, signalons encore: MM. Martin et Dulac, sénateurs; Magnien, Franck et Guillemant, députés; Garnier, président de la chambre syndicale des vins et spiritueux de la Seine, et Poulain, vice-président, etc.

A ce banquet, les vins étaient offerts par les propriétaires de la région:

La Chapelle	1889
Chénas	1891
Fleury	1889
Moulin-à-Vent	1889
Thorins	1888
Thorins	1885
Fleury	1885
Moulin-à-Vent	1870
Vin gelé	1874
Pouilly-Fuissé (récoltes de 1891	
1888, 1885, 1878, 1877, 1888).	
Thorins et Moulin-à-Vent mousseux.	

Au dessert, des discours ont été prononcés par le préfet de Saône-et-Loire, MM. Guillemant, Sagnier, Demole, de Barbantane, et Garnier, le sympathique président de la Chambre syndicale des négociants en vins.

Les Employés de Chemins de fer

Nous recevons la lettre suivante:

Citoyens rédacteurs,

Vous avez décidé, en fondant *La Tribune*, de laisser la parole libre à tout citoyen pour signaler les abus dont il souffre ou dont ses camarades sont victimes.

Permettez-moi donc d'appeler votre attention sur les compagnies de chemins de fer: Lyon, Vincennes, Crinture, qui exploitent leur petit personnel de la plus scandaleuse façon.

Les hommes d'équipe, astreints à un travail pénible, exposés souvent à toutes les intempéries, touchent un salaire dérisoire de 3 fr. 50 à 3 fr. 75. Les chefs de trains, aiguilleurs, surveillants, ne sont pas mieux traités, et cependant, en cas d'accidents, ils sont les premiers passibles de prison. Et les mécaniciens et les chauffeurs, toujours en éveil, qu'il pleuve ou qu'il vente, responsables chaque jour de l'existence de centaines de voyageurs, n'est-il pas honteux de les voir si mal payés.

La condition morale de ces travailleurs ne vaut pas mieux que leur condition matérielle. Pour se maintenir dans leur emploi, pour obtenir le moindre avancement, il leur faut faire preuve d'une humiliante docilité, il leur faut sacrifier toute indépendance. Adieu l'avancement si l'on n'a pas l'échine souple, ou si quelque gros bonnet, quelque archevêque du conseil d'administration ne vous accorde pas sa protection.

Et en regard de ces malheureux exploités, placez les administrateurs. Voyez-les discuter pour savoir s'il faut augmenter de 5 centimes l'heure, les humbles agents qui font parfois des 15 heures de présence. Ah! les administrateurs se rient bien de la misère des petits. L'été à la campagne ou aux bains de mer, l'automne à la chasse, l'hiver à Nice ou dans leurs somptueuses demeures bien chaudes, ils marchent de fêtes en fêtes et se la coulent joyeuse. S'il arrive une catastrophe, que leur importe, que mécanicien, chauffeur, chef de train ou voyageurs y laissent leur peau, pourvu que les indemnités à payer ne soient pas trop fortes et qu'ils continuent à détacher leurs coupons.

Savez-vous ce que répondait un jour M. B..., un inspecteur, à des agents qui demandaient un sort meilleur: « Comment! vous faites partie de l'exploitation et vous êtes surpris d'être exploités! »

Le mot est authentique. Et voilà tout ce qu'on trouve à répondre aux justes réclamations des employés de chemins de fer!

Non, vraiment, il faut que cela finisse; il faut que cette Chambre s'occupe activement de ces deshérités, et nous pensons bien qu'au premier rang de leurs défenseurs, se trouveront les députés de notre arrondissement, MM. Millerand et Grousset.

Salut et fraternité.

GEORGES GEERSEN

Ex-conducteur-chef à la C^{ie} P.-L.-M. (Gare de Paris)

P. S. — En remerciant le citoyen Geersen de sa communication, nous invitons les employés de chemins de fer à nous signaler tous les abus dont ils auraient à se plaindre. *La Tribune du XII* leur est ouverte large ment — et discrètement.

L'Ebéniste Sentimental

ou

L'INSTITUTRICE EN DANGER

Beaucoup d'entre nous, à l'âge où l'on est sans pitié pour les banquettes et pour la vertu chancelante des jeunes filles, ont sans doute goûté en wagon, sur la ligne de Vincennes, entre Reuilly et Fontenay, les charmes rapides, avivés par la peur du gendarme, de l'amour à grande vitesse. Seul M. Béranger, ce membre ridé du Sénat, s'offusquerait de ce manque de tenue en chemin de fer.

Mais ce que certains ont fait à l'ombre discrète et propice des tunnels, un autre de nos concitoyens, que nous appellerons Béatus pour les besoins de la cause, l'a voulu tenter en pleine lumière, entre Paris et Reuilly, battant ainsi tous les records établis en ce sport cythérée.

De sa plume délicate, Anatole France, le maître ironiste, mettrait en

versets bibliques la galante aventure de l'ébéniste sentimental.

Or, ce jour-là, Beatus dispos, prenant le train à la Bastille, cherchait un compartiment seyant à sa dignité de magistrat. Las du pot au feu conjugal, il aspirait à convoler en injustes noces et festins et il lui tardait d'aviser quelque minois joli, apte à troubler sa maturité folichonne.

Donc, ayant aperçu, frileusement pelotonnée dans le coin d'un compartiment, une personne à son gré, aussitôt notre homme de se placer vis-à-vis d'elle et de commencer le jeu coupable du genou sympathique, autant pour s'assurer de la rondeur de celui de sa voisine que pour éveiller ses propres membres engourdis par la froidure....

A Reuilly, la demoiselle descendit et Beatus, ardent au flirt, lui emboîta magistralement le pas.

Quelques minutes après, la demoiselle, toujours suivie du fidèle Beatus, pénétrait dans une école communale de jeunes filles.

Lors Beatus, sans plus tarder, se précipitant chez la concierge de l'école, s'enquit, par habitude professionnelle, de l'état civil de sa belle.

— Institutrice, lui dit-on.

— Institutrice! dit-il en se frappant la cuisse de sa paume, mais alors....

Et se gaudissant d'une pareille fortune, Beatus cabriolant courut à son cabinet officiel et fit aussitôt mander la dame par l'huissier de service, avec, sans doute, le secret espoir d'essayer, malgré la majesté du lieu, l'élasticité des fauteuils.

La dame vint et on juge de sa surprise en reconnaissant son suiveur sous les traits d'un austère magistrat. Que se passa-t-il alors? Nous l'ignorons, mais les discours de Beatus furent sans doute tropicaux, comme il sied d'ailleurs à un familier du bois des îles, car l'institutrice, à bon droit froissée des procédés de cour de ce magistrat, en référa sur le champ à sa directrice indignée.

Bien entendu, Beatus protesta de la pureté de ses intentions, mais personne ne crut à ses explications.

Certes, nous ne trouvons rien à redire à Beatus faisant du plat en chemin de fer à une inconnue, mais que sachant, quelques instants après, la qualité d'institutrice de la personne, ce magistrat à la papa se soit permis de la convoquer dans son cabinet, voilà qui est d'une audace rare.

Morale:

Pour être ébéniste, on n'est pas de bois.

C. Q. F. D. Daniel COUTURES.

CHANSON DU DIMANCHE

MONSIEUR CAUMEAU

Air: « Madame Camus ».

I

Monsieur Caumeau, notr' cher édile
Est l'enn'mi juré des bourgeois
Et chaqu' jour à l'Hôtel de Ville,
Contre eux, il d'mand' qu'on fass' des lois.
Quel malheur que Monsieur Caumeau
Ne puiss' pas convaincr' tout l'monde,
Quel malheur que Monsieur Caumeau
Parle souvent pour la peau.

II

Monsieur Caumeau, qui n'est pas bête,
D'héritag' veut la suppression:
Quand quelqu'un laiss'ra d' la galette,
Chacun en aura-z-un' portion.
Quel malheur que Monsieur Caumeau
N'ait pas d'oncle en Amérique,
Quel malheur que Monsieur Caumeau
N'ait jamais gagné l'gros lot.

III

Monsieur Caumeau n'aim' pas la danse,
Il trouv' ce plaisir peu moral,
Aussi d'mand't-il avec instance
Qu'à l'Hôtel de Ville y ait plus d'bal.
Quel malheur que Monsieur Caumeau
Rougiss' d'avant les épaul's nues,
Quel malheur que Monsieur Caumeau
N'aim' pas voir danser Carnot.

IV

Monsieur Caumeau qu'a l'âme él'vée,
Condamne le jeu, les paris,
C'est pour ça qu'il d'mand' chaque année
Qu'on supprim' le Grand-Prix d'Paris;
Quel malheur que Monsieur Caumeau
Au mutuel n'ait jamais d'veine,
Quel malheur que Monsieur Caumeau
N'ait jamais un bon tuyau.

V

Monsieur Caumeau qu'est socialiste,
Demand' qu'on supprim' les abus,
Qu'y ait plus d'patrons, d'capitalistes,
Plus d'sergots, d'bell's-mèr's, ni d'cocus.
Quel malheur que Monsieur Caumeau
N'veuill' pas qu'on l'supprim' lui-même,
Quel malheur que Monsieur Caumeau
Nous monte un pareil bateau.

VI

Bref, Monsieur Caumeau, très brave homme
Ne rêv' que l'bien du Populo;
Il voudrait qu'tout l'mond' pût, en somme,
Mettr'chaqu' dimanche, la poule au pot.
Quel malheur que Monsieur Caumeau
N'soit pas sur le trôn' de France,
Quel malheur que Monsieur Caumeau
Ne soit qu'un pauvr' socialo!

HENRI GRANDEL.

LE MEILLEUR AMER

EST

L'AMER ELPHÈGE

Se trouve dans toutes les bonnes maisons

Au Sénat

Une demande d'interpellation. —
Le mouillage des vins.

M. Challemeil-Lacour, président, a donné lecture vendredi d'une demande d'interpellation de M. Griffé au ministre de la justice sur la tolérance dont jouit, à Paris et dans les grands contres, le mouillage des vins.

M. Antonin Dubost, garde des sceaux, a répondu immédiatement qu'ayant examiné la question, une loi nouvelle lui semblait nécessaire. M. Griffé soutient, au contraire, que la législation actuelle est suffisante et maintient sa demande d'interpellation, qui est renvoyée à huit jours.

Ce qu'on dit à Bercy

L'émotion, grande parmi les marchands de vin, est beaucoup moindre chez les négociants de Bercy, que la chose n'intéresse pas aussi directement. Nous avons eu avec l'un des plus importants et des plus justement considérés de ces derniers une conversation intéressante qui va nous permettre d'exposer la question.

La situation, nous dit-il, que vous avez donné dans votre dernier numéro est très exacte. Il y a un excès de production d'abord.

D'autre part, contrairement aux premières prévisions, le vin de cette année est en général, par suite de l'excès de sécheresse, d'une qualité médiocre.

Dans le Midi en particulier, le vin léger de la plaine ne se conservera pas. Il ne se vend pas parce qu'il n'est pas bon, et plus de la moitié de la récolte devra être brûlée.

On a déjà commencé d'en brûler.

Le mouillage

Quant au mouillage, c'est encore une de ces légendes dont Bercy est gratifié. Pensez donc, nous sommes au bord de la Seine, et vous savez que les vignes qui ne gèlent pas se trouvent sur nos coteaux.

Pourquoi voulez-vous que les négociants de Bercy mouillent leur vin?

Les vins de Bercy, en effet, sont en entrepôt. Le droit d'octroi est basé sur la quantité du liquide, sans tenir aucun compte de son degré alcoolique, lequel influe sur le prix de vente. Le négociant de Bercy qui mouillerait son vin obligerait donc son acheteur à payer le droit d'octroi sur l'eau introduite. Il aurait de la peine, dès lors, à écouler sa marchandise dans des conditions avantageuses.

Les débitants le mouillent, c'est évident personne ne l'ignore puisqu'ils l'affichent. Cette loi nous laisse donc absolument froids, quant à l'application ce serait une autre affaire.

Comment le célèbre M. Girard s'en tire-t-il?

Un même cru, en effet, suivant que la vigne aura été inondée ou non, ou suivant que la saison sera humide ou sèche, produit à une année d'intervalle du vin dans lequel la proportion d'eau varie de 15 à 20 0/0.

L'interdiction du mouillage rouvrirait donc fatalement cette ère de vexation au cours de laquelle M. Girard a fait condamner 6,000 commerçants, soi-disant convaincus d'avoir mis dans leur vin du raisin sec, dont un arrêt de la cour de cassation décidait, l'année dernière, qu'il était impossible de reconnaître la présence.

Cela peut paraître paradoxal, mais nous persistons à croire que si cette loi est votée la vente des vins fléchira au lieu d'augmenter. L'ouvrier ne pouvant plus se payer du vin à 0,70, 0,60, 0,50 ou 0,40, boira de la bière, du cidre et s'adonnera davantage aux liqueurs alcooliques.

Croyez-vous que l'acheteur d'un litre à 0 fr. 40 ignore que ce vin est mouillé, mais c'est encore celui qui le paie le meilleur marché, car le bénéficiaire pour le marchand de vin est bien moindre que celui qu'il retire sur un litre de 0 fr. 80 ou de 1 fr. Le gouvernement jouit d'une belle dose de naïveté en espérant résoudre par un tel expédient une situation économique qui demande d'être envisagée de plus haut.

Il est probable que la chambre syndicale des négociants de Bercy et la chambre syndicale des débitants de vin de la Seine vont s'occuper des mesures à prendre.

Vous avouerez que le gouvernement aura besoin de leurs lumières, et nous sommes persuadés qu'il n'y aura eu là, qu'un ballon d'essai qui crevera piteusement avant d'avoir été lancé.

H. DELON.

La Tribune du XII^e, désireuse d'affirmer son indépendance, n'hésite pas à insérer l'article ci-dessous du citoyen Roux. Au lecteur de juger.

La mévente des vins

On va discuter très prochainement au Parlement la grosse question de la mévente des vins. Le débat durera certainement plusieurs jours, car il y a beaucoup à dire en ces matières, et plus encore à faire.

On attribue généralement la mévente des vins aux procédés de fabrication, d'alcoolisation, de sucrage et de doublement, qui se sont tant multipliés à l'époque où le jus de raisin était rare.

Il est bien certain que la très belle récolte de cette année a dérangé, en quelque sorte, les négociants en vins dans leurs « habitudes ».

Ils semblent bouter devant le liquide authentique. Ils ont tort. On va leur servir très probablement, d'ici peu, une bonne petite loi qui rendra plus difficiles leurs petites opérations.

La sécheresse, si cruelle pour les céréales, a, par contre, favorisé la vigne. La récolte des vins a été superbe et excellente, pour la quantité et la qualité; c'est la meilleure que la viticulture française ait faite depuis dix-huit ans.

Or, le vin de 1892 ne s'est pas vendu, et celui de 1893 ne se vend pas; ou bien il n'en est offert que des prix ridicules. En certaines contrées, lors des vendanges, les vigneron ont payé plus cher les tonneaux vides qu'ils ne les vendent pleins en ce moment.

Les deux années précédentes ils avaient récolté peu et les acheteurs ne s'étaient pas présentés à eux.

Cette année ils ont récolté le double, et personne ne leur demande même à goûter leur vin.

Depuis dix-huit ans le commerce s'est habitué à se passer de vin naturel pour faire ses affaires; le public s'est habitué à boire le vin que le commerce lui fournit, et tout le monde était content tant que les viticulteurs du Midi n'avaient pas de vin à vendre.

Mais aujourd'hui que, ayant replanté à grand frais leurs vignes, ils font d'abondantes récoltes, ils sont tout étonnés que le

commerce et les consommateurs ne changent pas leurs habitudes de la veille au lendemain pour leur acheter leur vin.

Notre palais est fait au vin neutre que la chimie nous fabrique. Un vin de crû, quand par hasard il nous arrive d'en tâter, nous étonne; c'est parfumé, c'est fruité, c'est savoureux même; mais ce n'est pas fait à notre soif comme le liquide vermeil dont le courtier, notre vieille connaissance, ne nous laisse jamais manquer. Il fallut s'organiser d'un outillage considérable et compliqué pour la fabrication du vin de commerce. Cet outillage n'est pas amorti et il peut durer encore longtemps.

Se mettre à n'acheter et vendre que du vin de vignes, du vin du Midi, c'est presque un apprentissage à faire, un nouveau métier plein de risques à entreprendre. Du vin de vignes, on en fait venir d'Espagne, parce qu'il en faut mettre quelques litres dans les grands tonneaux pour tromper l'eau; l'eau ne coûte rien, ne paie ni droits de régie, ni octroi. Un mastroquet intelligent du Bel-Air a crânement affiché sur ses vitres: les vins de l'Etablissement sont mouillés.

Sa boutique ne désemplit pas. Puisque les clients sont satisfaits, pourquoi ferait-il venir du Beaujolais, du Bordeaux ou du Béziers? Il n'en vendrait peut-être pas. Il lui resterait pour compte, tandis qu'il débiterait à flots le vin de la Dhuys ou de la Seine.

E. ROUX.

ÉCHOS

Le « Tubulaire Berlier »

Voici quelques renseignements intéressants sur le tramway tubulaire Berlier qui doit relier, sous Paris, le bois de Vincennes au bois de Boulogne.

Le projet, présenté au mois de juillet 1892 au Conseil municipal, fut adopté par cette assemblée, mais il a été décidé, après avis du Conseil des Ponts-et-Chaussées que la concession de l'entreprise devait être faite par l'Etat et non par la ville. Aussi le dossier sera-t-il déposé prochainement sur le bureau de la Chambre.

L'économie générale du projet est la suivante:

Le tramway circulera dans un tube de 6 m. 30, éclairé à la lumière électrique (lampes à arc) qui permettra de voir sous le tunnel comme en plein jour.

Bien que le moteur des trains, qui se composeront de quatre voitures, soit également l'électricité, ce qui supprime la fumée, la ventilation sera établie à l'aide d'appareils très perfectionnés et de puits d'aérage répartis de 50 mètres en 50 mètres.

Maintenant la ligne comprendra 18 stations:

Entrée du bois de Boulogne, place Victor Hugo, Arc de Triomphe, Champs-Élysées (avenue de l'Alma), Rond-Point des Champs-Élysées, place de la Concorde, rue Castiglione, place du Palais-Royal, rue de Rivoli (Hôtel du Louvre), rue de Sébastopol, Hôtel de Ville, l'église Saint-Paul, place de la Bastille, gare de Lyon, caserne de Reuilly, place de la Nation, porte de Vincennes.

Quant au confortable nous pouvons affirmer qu'on y sera infiniment plus à l'aise que dans nos omnibus et tramways actuels: les voitures seront luxueusement capitonnées et une place très large sera réservée à chaque voyageur.

On avait encore objecté l'humidité en hiver, la suffocation en été: la température du tunnel ne dépassera jamais 18° par les plus fortes chaleurs et ne tombera pas au dessous de 10° par les froids rigoureux.

Le prolongement de la rue Proudhon va amener la disparition partielle ou totale des immeubles portant les numéros de 32 à 44 du boulevard de Reuilly et 6 de la rue de la Duranne.

M. Le Blanc Duvernoy, juge, et à son défaut M. Tassart, juge suppléant, sont désignés pour remplir les fonctions de directeur du jury d'expropriation.

On nous adresse une réclamation qui nous semble absolument juste. Pont d'Austerlitz (rive droite) au ponton des mouches, nombre de voyageurs à la descente du ba-

teau vont satisfaire à certains besoins au pied des arbres plantés sur le quai.

Or du terre plein qui surplombe, femmes et enfants qui s'y tiennent constamment, surtout dans la belle saison, se trouvent avec raison choqués de cet état de choses.

Il y a deux ans une pétition fut adressée au Conseil municipal, en vue d'obtenir l'établissement d'un urinoir avec abri. L'administration n'y a jamais donné suite.

Nous sommes certains qu'il suffira de signaler le fait à M. Pierre Baudin, pour qu'il avise aux mesures à prendre.

Un inventeur croit avoir trouvé le moyen de supprimer le lest dans les ballons.

M. P. Baudin, habitant 13, cité du Trône, déposait dernièrement, à l'Académie des sciences, un projet relatif à un nouveau genre de ballon, muni de soupapes spéciales et réservoirs, etc., destiné à rendre en aéronautique le service de remplacer les encombrants sacs de sable.

Est-ce vrai? Nous le saurons plus tard; en tout cas, il est avéré que les théories relatant cette nouvelle idée sont absolument plausibles et raisonnables.

Nous lisons dans le XII^e que MM. Halbin et Pesty viennent de remettre entre les mains de M. Baudin, une pétition signée par plus de 400 électeurs, réclament la réfection de la chaussée, rue de Charenton, entre le boulevard Diderot et la place Rambouillet. Le conseiller municipal des Quinze-Vingts a déclaré aux délégués qu'il allait déposer cette pétition sur le bureau du Conseil, et qu'il s'occuperait très activement de la faire aboutir.

Nous signalons aussi à MM. Baudin et Lyon-Alemand l'état dans lequel se trouve le quai de la Râpée; la réfection de la chaussée s'impose, l'établissement de trottoirs remplaçant les pavés énormes qui en tiennent lieu actuellement est nécessaire. Il est urgent que ce travail soit fait, et il est ardemment désiré par les nombreux habitants de quai délaissé.

De nombreux habitants de la rue Sainte-Marguerite se sont réunis jeudi 1^{er} février, salle Foillard, pour examiner les mesures à prendre en vue de parer à l'insalubrité légendaire de certaines bicoques, qu'il faut à tout prix faire disparaître. On y a discuté également la question de la prostitution, qui s'étale aussi dangereuse qu'insolente, dans cette rue.

Les citoyens Caumeau et Chausse étaient présents. Les intéressés ont nommé une délégation chargée de s'entendre avec la troisième commission du Conseil municipal et l'Administration, pour atteindre le but proposé.

La société musicale « la Fraternelle de Charonne et les Enfants de la Nation réunis », nous avise qu'elle donnera son second bal annuel, au Salon des Familles, 38, avenue de Saint-Mandé, le mardi gras, 6 février 1894.

Nous ne doutons pas du succès de cette fête, organisée par l'aimable président, M. Martel, et nous engageons vivement nos lecteurs à y assister.

Le samedi 17 février, aura lieu, au Salon des Familles, 40, avenue de Saint-Mandé, le deuxième banquet annuel suivi de bal de nuit, des *M'en foutistes*, société d'excursionnistes du XII^e arrondissement. On trouve des cartes de banquet et de bal, au siège social, 160, rue de Charenton (salle Mazin).

M. Normandon, marchand de bois, rue Traversière, a fait arrêter un quidam, qu'il a trouvé dans son bureau les mains dans la caisse. Cet individu, qui avait été vu précédemment rôdant dans le chantier, a déclaré au commissaire être sujet américain, Juan Martelés, sans profession ni domicile.

Il est maintenant logé au Dépôt.

En rentrant chez lui, M. Blin, demeurant 16, rue Moreau, surprenait un cambrioleur dans son appartement. Sans explication, il lui administra une telle volée de

coups, que ledit cambrioleur, nommé Morin, a dû être transporté à l'hôpital Saint-Antoine.

Jeudi, ont eu lieu les obsèques de Madame Brieu, la compagne dévouée de notre sympathique concitoyen.

Nombre d'habitants de l'arrondissement et d'amis avaient tenu à témoigner à M. Brieu la part qu'ils prenaient à sa douleur.

Dans l'assistance, MM. Millerand, député; Baudin, conseiller municipal; Félix Pérol, Jacobi, Sabot, adjoints; Denizot, Achille Picard, Brunant, Chaillet, Cauchois, Contat, Desmarquay, Tellier, etc.

Nous présentons à monsieur Brieu toutes nos condoléances.

La direction de l'enseignement ou le Préfet de la Seine, s'il est seul responsable, ont parfois la main malheureuse dans le choix des directeurs de nos écoles municipales.

Il nous semble que, sans trop de peine, on aurait pu mettre à la tête de l'école nouvelle des langues vivantes, rue Saint-Jacques, un professeur plus qualifié que M. Gouin.

Ancien professeur d'allemand à Arago, il ne s'est jamais beaucoup distingué dans ses fonctions. Déploiera-t-il plus de zèle dorénavant? Il est permis d'en douter.

Mais ce n'est pas, hélas! la dernière nomination de ce genre, due plus à la faveur qu'au mérite, que nous aurons à enregistrer.

Ah! le piston, que d'injustices on commet en son nom!

Vendredi dernier, à 9 heures du soir, a eu lieu, sous la présidence de M. Jules Caumeau, conseiller municipal, une conférence organisée par l'Union de la Jeunesse Républicaine, la société d'instruction démocratique, qui a déjà rendu tant de services à la démocratie par la diffusion des saines idées de progrès et de liberté.

La conférencier, M. Louis Revelin, avait pris pour sujet: *La lutte des classes et le socialisme*. Pendant une heure et demie, il a su retenir l'attention de ses auditeurs, sans que faiblisse un instant l'intérêt de son discours éloquent.

Nous engageons nos lecteurs à assister à ces conférences, dont nous donnerons désormais les dates. Nous saurions gré à l'actif délégué de la section, M. Ernest Béciriaux, de vouloir bien nous en aviser.

Il nous revient qu'un M. Vautour, du boulevard de Reuilly, menace d'expulsion les locataires partisans du citoyen Caumeau.

C'est raide, mais c'est comme ça. Voilà un proprio qui mérite d'être empaillé.

Un arrêté du Préfet de la Seine, en date du 1^{er} février, convoque les électeurs des quartiers de la Monnaie, du faubourg Montmartre, de Croulebarbe, de Javel, de Clignancourt et du Père-Lachaise, à l'effet d'élire leur représentant au Conseil municipal, en remplacement de MM. Albert Pérot, Charles Laurent, Prudent-Dervillers, Chauvière, Rouanet et Vaillant.

Il restera à pourvoir ultérieurement aux vacances de MM. Denys Cochin, Binder, Georges Berry et Alphonse Humbert.

Dans le quartier de la Monnaie (ironie des circonstances), le blackboulé de Picpus, l'héritier d'un grand nom, M. André Berthelot, sollicite les suffrages des électeurs.

Nous espérons bien que notre camarade Bernier, pour lequel nous formons tous nos vœux de succès, battra sans peine M. Berthelot, malgré l'appui que prête à ce dernier M. Albert Pérot. Et puis quelques électeurs de Picpus auront sans doute la curiosité d'aller faire un tour par là...

Dans le quartier du faubourg Montmartre, notre excellent ami Thivet-Rapide l'emportera haut la main sur ses concurrents. Ce sera la juste récompense de ses longues années de dévouement aux intérêts du quartier. Thivet est un travailleur persévérant et tenace, dont la franchise et la probité ont conquis l'estime de ses concitoyens. Il a sa place marquée à l'Hôtel de Ville, où il fera bonne et utile besogne. Tous nos vœux l'accompagnent.

Au XIII^e, Albert Goullé se présente avec l'appui des rédacteurs de la *Petite Répu-*

blique, Marcel Sembat, Viviani, etc., mais le siège reviendra sans doute au parti ouvrier, bien qu'on garde quelque rigueur à M. Prudent-Dervillers d'avoir abandonné sa citadelle.

Un blanquiste succèdera à Chauvière, et Fournière à Rouanet.

La composition du Conseil municipal ne subira, en somme, aucune modification sensible.

COMMUNICATIONS

Le Comité des intérêts du quartier Picpus se réunira vers le 15 février. Le trésorier Gaultier donnera connaissance de l'état des recettes et dépenses.

Le citoyen Caumeau traitera diverses questions intéressant le quartier.

Le secrétaire: VICTOR GERMANAZ.

L'AUTONOMIE DEPARTEMENTALE

L'émotion salubre des élections n'est plus qu'un souvenir, et 1897 semble aux élus ne devoir jamais amener l'échéance désagréable du renouvellement de leurs mandats.

Avant que leur zèle des débuts ne s'attérisse par trop, il est peut-être bon de leur rappeler — oh! comme s'oublie vite les si alléchants programmes — les réformes toujours promises, jamais réalisées.

Entre autres, il en est une, parce que juste, parce que possible, qui nous est chère.

Nous voulons parler de l'autonomie départementale.

Expliquons-nous. Il y a quelques mois, M. Hovelacque avait déposé à la Chambre un projet d'organisation départementale et cantonale supprimant totalement la tutelle administrative.

Aux termes de cette proposition « la France serait divisée en 18 départements correspondant aux anciennes provinces. Ces départements auraient pour chefs-lieux: Lille, Rouen, Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Lyon, Dijon, Nancy, Reims, Paris, Le Mans, Tours, Limoges, Clermont-Ferrand, Alger.

Le projet supprime les préfets, les sous-préfets, les conseils d'arrondissement.

Dans chacun de ces 18 départements se trouve un fonctionnaire de l'administration centrale, chargé exclusivement de requérir et d'assurer l'exécution des lois de la République.

Les conseils généraux reçoivent de nouvelles et plus importantes attributions. Ils comprennent une commission exécutive. Les conseillers sont élus pour 2 ans, renouvelables annuellement par moitié. Des conseils cantonaux, chargés d'administrer le canton, sont créés. »

Nous ne savons pas où en est ce projet; s'il a été nommé une commission pour l'étudier; s'il a été repoussé ou remis aux calendes grecques, s'il a été retiré par son auteur.

Quoi qu'il en soit, il est parfaitement démocratique, et à ce titre nous le faisons nôtre.

En effet, il faut en finir, coûte que coûte, avec la centralisation jacobine qui nous écrase.

Il est absurde qu'un flamand soit soumis à la même réglementation qu'un gascon: les intérêts diffèrent trop, de même les tempéraments. Le brasseur du nord n'a ni la compétence, ni l'impartialité nécessaires pour gérer les intérêts du vigneron du midi, et vice versa.

La législation actuelle est un lit de Procuste; elle tue l'originalité, elle annihile l'initiative individuelle. Que chaque électeur soit maître chez lui. Là est la liberté; cette liberté inscrite en tête de notre trilogie républicaine et qu'il serait peut-être temps d'appliquer. Et puis n'est-il pas grotesque qu'une simple surtaxe à l'octroi d'une infime bourgade doive être examinée par le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif?

Non seulement c'est grotesque; mais encore cela coûte cher.

Ah! nous savons bien qu'il y a de gros intérêts en jeu. Sans la centralisation étatique, où caserait-on les fils à papa trop cancre pour se faire une place au soleil?

Néanmoins, on avouera que cette considération ne saurait entrer en compte pour les contribuables.

On essayera peut-être, on l'a déjà tenté, de faire vibrer la corde chauvine, de crier au démembrement de la France.

Eh bien! ceux-là se trompent ou veulent nous tromper.

Parce que la France sera libre, parce qu'elle ne sera plus écrasée par l'ingérence gouvernementale, parce qu'elle ne sera plus rongée par ce cancer du fonctionnarisme qui nous ruine, en sera-t-elle moins puissante, — moins calme à l'intérieur, moins respectée à l'extérieur?

Nous serions plutôt porté à croire le contraire.

Autonomie départementale ne veut pas dire séparation, isolement antagonisme. Pas plus qu'en biologie *spécialisation des fonctions* ne veut dire désagrégation, pas plus qu'en économie politique *division du travail* ne veut dire désorganisation.

Au contraire les départements autonomes formeront toujours la grande fédération française. Et, au jour du danger ils sauront se grouper, se coaliser.

Et chacun, avec son caractère propre, sa force naturelle, son initiative, montrera qu'on peut envahir une nation avachie par le césarisme centralisateur, se battant pour un maître, pour une entité chimérique; mais qu'un peuple libre, défendant son bonheur et son indépendance, est invincible.

G. DEHERME.

PETITE CORRESPONDANCE

Judex. — Nous renouvelons notre demande. L'ami d'Elphège. — C'est infiniment drôle et bien volontiers nous insérerions aujourd'hui sans l'abondance — réelle — des matières. Vous plairait-il de vous faire connaître à nous? Discretion absolue.

X... — La Tribune est ouverte à tous. Vous pouvez nous adresser votre manuscrit.

Georges S... t. — Je te repondrai demain. C'est entendu, j'accepte bien volontiers. La patte — Daniel.

Un curieux. — C'est absolument exact, Elphège faisait bien, cette semaine, antichambre à l'Hôtel-de-Ville.

Un cambrioleur. — Ne cherchez pas à enfoncer le secrétaire de la mairie, vous n'y trouveriez que du son.

Un rvent des fauves. — Les lions des ménageries allemandes, de Hambourg, dits communément lions allemands, sont poussifs mais ne crachent jamais. Vous pouvez sans crainte vous approcher de leur loge. Adressez-vous au concierge.

L'ermite de la rue Montéra. — M. Marsoulan, le distingué préfet du bois de Vincennes, a, en effet, demandé une augmentation de crédit pour la destruction des hannetens. Pourvu qu'il n'en oublie pas!

BULLETIN FINANCIER

La rente 3 0/0 après avoir baissé tout le mois vient de remonter de 0,50 0/0 en une bourse, on cotait, jeudi dernier, les cours de 97 42. Les reports qui avaient d'abord été de 13 et 15 centimes sur le 3 0/0 ont un peu fléchi et l'on a même coté de 2 à 3 centimes de déport. Le 3 1/2 0/0 cote 103 85, coupon détaché.

L'Italien a varié de 73 60 à 74 fr.; l'Extérieure est à 62 14/16; le Turc à 23 10; le Portugais à 19 13/16; l'Orient à 69 25; le Consolidé à 99 60.

Le Crédit foncier est un peulourd à 995. On interprète d'une façon inexacte la nature de ses rapports avec la Société des Immeubles, dont la situation est peut-être moins compromise qu'on le dit.

La Banque de Paris est à 617 50, le Crédit Lyonnais à 770.

Les actions de nos grandes lignes de chemins de fer continuent à jouir de la faveur du public capitaliste, malgré les cours élevés auxquels elles se traitent.

E. VEAUXCER.

SPORT VÉLOCIPÉDIQUE

Je prie nos lecteurs de vouloir bien m'excuser, si je reviens sur l'article publié dans notre dernier numéro, mais à mon avis, la question de la piste vélocipédique du bois de Vincennes est si importante, au point de vue des intérêts du XII^e arrondissement, qu'elle demande à être bien étudiée.

En dehors du sport vélocipédique, il y aurait là un moyen tout trouvé de produire toutes les Sociétés de la région, et elles

sont nombreuses. Ainsi, en même temps que les courses qui pourraient être données tous les dimanches, auxquelles seraient conviés tous les clubs vélocipédiques, mais aussi les orphéons, les fanfares, les harmonies: ces Sociétés pourraient organiser des festivals, ce qui leur procurerait l'occasion de se faire connaître des habitants et par cela même augmenter leurs moyens en satisfaisant leurs membres honoraires, qui sont généralement des industriels ou des commerçants, dont les affaires se trouveraient accrues par l'affluence du public. Les sociétés d'instruction militaire, de gymnastique, pédestres, et même le jeudi, les enfants des écoles auraient aussi un emplacement tout trouvé pour leurs exercices.

Nous pensons donc, en prenant bonne note des considérations énoncées, que la piste permanente du bois de Vincennes est absolument nécessaire aux intérêts de notre arrondissement.

Dimanche a eu lieu, au Vélodrome d'Hiver, le 2^e match de cent milles, entre F. Dubois et Linton. Notre compatriote Dubois a battu l'anglais Linton d'un tour de piste, c'est à-dire de 333^m33. Et maintenant, comme il n'y a jamais deux manches sans belle, attendons-nous à un match décisif.

Nous relevons dans le *Bulletin officiel de l'U. V. F.* du 20 janvier, la mention d'affiliation à cette Société de la *Société Amicale Vélocipédique (S. A. V.)*, 36, avenue Daumesnil, dont le bureau est ainsi composé:

Président: Serres. — Vice-Présidents: Gérard, délégué à l'U. V. F. et Lescuyot. — Capitaine: Modéré. — Lieutenant: Péraze. — Secrétaire: Combat. — Secrétaire-adjoint: Lombard. — Trésorier: Huette. — Trésorier-adjoint: Brunant. — Commissaires: Mallet, Bour, Charbonnel.

LOUIS ANTOINE.

THÉÂTRES ET CONCERTS

THÉÂTRE DÉJAZET. — *Les Six Femmes de Paul*.

THÉÂTRE DE LA RÉPUBLIQUE. — *L'Éléphant blanc*.

THÉÂTRE VOLTAIRE, place Voltaire. — *30 ans ou la Vie d'un joueur*.

CONCERT DE LYON, rue de Lyon. — *Paris-Russe*.

BA-TA-CLAN. — Paulus, Les Forrest. — Grand succès.

CONCERT DE L'ÉPOQUE. — Tous les soirs, *De la Bastille à Charenton*, revue de l'année, en un acte et quatre tableaux.

RECETTES DE CUISINE

TOURNE-DOS SAUCE POIVRADE

Coupez par tranches les restes d'un filet de bœuf. Faites les chauffer sans bouillir avec du jus de bouillon. Faites des croûtons de même grandeur, auxquels vous faites prendre couleur en les sautant dans le beurre.

Dressez en couronne sur le plat: un filet, un croûton et versez au milieu une sauce piquante ou ravigote, ou poivrade, liée.

DUFFAUD 36, Faub. Saint-Antoine. — Ornaments d'appartements. Fourniture pour tapisseries.

HAMELIN ET THIERRY Char-nage. — Spécialité de Haquets. Rue des Meuniers, 45.

REY (Jeune). Spécialité de Brocs, Entonnaires, Baquets à coeurs. Tonnellerie en tous genres. Rue des Meuniers, 45.

RICORDEAU Emile, 88, Faub. St Antoine. Fabrique de cartonnage en tous genres.

HORVILLER 137, Faubourg St-Antoine. Maison de soldes. Confection pour Hommes et enfants. Vêtements sur mesure.

Imprimerie spéciale de la *Tribune du XII^e*.
l'imprimeur-Gérant: Daniel COUTURES.
148, boulevard Voltaire, Paris